

31 mars 2011

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

États financiers de

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ELUS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Table des matières

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 1 - 2

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 3

Évolution des actifs nets 4

Bilan 5 - 6

Flux de trésorerie 7

Notes complémentaires 8 - 16

ANNEXES

Aides gouvernementales 1

Dépenses - volet concertation et volet administration générale 2

Dépenses des projets 3

Suivi des apports reportés 4

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la

Conférence régionale des élus Saguenay-Lac-Saint-Jean

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conférence régionale des élus Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2011 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Josée Bouché / Deloitte & Touche S.E.N.C.
Comptables agréés

Le 9 juin 2011

Comptable agréé auditeur permis n° 11167

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Etat des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2011**

	2011	2010
	\$	\$
PRODUITS		
Aides gouvernementales (annexe 1)	9 436 305	9 066 224
Intérêts	38 008	41 050
Services et loyers	89 710	98 831
	9 564 023	9 206 105
CHARGES		
Dépenses - volet concertation (annexe 2)	486 725	557 760
Dépenses - volet administration générale (annexe 2)	399 381	366 825
Dépenses des projets (annexe 3)	9 197 021	7 948 579
	10 083 127	8 873 164
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(519 104)	332 941

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
État de l'évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 mars 2011**

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
	2010	2009	2010	2009
SOLDE AU DÉBUT	397 094	773 586	1 170 680	837 739
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(70 251)	(448 853)	(519 104)	332 941
VIREMENT INTERFONDS	162 807	(162 807)	-	-
SOLDE À LA FIN	489 650	161 926	651 576	1 170 680

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Bilan

au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	111 850	34 166
Placements temporaires (0,55 %, échéant en 2011)	2 773 981	4 705 123
Débiteurs (note 4)	2 437 942	278 304
Inventaire	36 526	-
Charges payées d'avance	13 086	12 905
Tranche de la subvention à recevoir échéant à moins d'un an (note 5)	40 927	38 055
SUBVENTION À RECEVOIR (note 5)	92 617	130 891
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	1 066 530	1 041 113
	6 573 459	6 240 557

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Bilan

au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	1 009 327	421 953
Apports reportés (annexe 4)	4 202 132	3 834 959
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 10)	91 269	90 566
DETTES À LONG TERME (note 10)	5 302 728	4 347 478
APPORTS REPORTÉS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	347 575	438 496
	271 580	283 903
	5 921 883	5 069 877
ENGAGEMENTS (note 12)		
ACTIFS NETS		
Actifs nets investis en immobilisations	489 650	397 094
Actifs nets non affectés	161 926	773 586
	651 576	1 170 680
	6 573 459	6 240 557

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2011**

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(519 104)	332 941
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	59 582	58 924
Amortissement de l'actif incorporel	-	1 783
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	(12 323)	(13 193)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	(1 241 798)	3 660 510
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation de la subvention à recevoir	35 402	33 649
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(84 999)	(45 035)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(90 218)	(86 096)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 853 458)	3 943 483
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 739 289	795 806
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 885 831	4 739 289

Renseignements complémentaires (note 11)

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Conférence régionale des élus Saguenay-Lac-Saint-Jean, constituée en vertu de la Loi du Québec à caractère public, a été reconnue par le gouvernement du Québec comme l'instance régionale représentative de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en matière de développement régional.

L'organisme a une vocation de coordination et de programmation du développement qu'il assume en partenariat avec le gouvernement du Québec. Conformément au contrat de collaboration entre le gouvernement du Québec et l'organisme, ce dernier s'est engagé à gérer les fonds attribués au Fonds régional de développement, incluant les activités découlant du Fonds d'aide aux entreprises et toutes autres activités que lui confierait le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Cependant, l'organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut canadien des comptables agréés (« ICSA ») aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. L'organisme continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA. Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenu à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenu à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Subvention à recevoir	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Dettes à long terme	Autres passifs

Détenu à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans l'état des résultats.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Règle générale, le coût après amortissement des prêts et créances à court terme correspond à leur valeur nominale.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés. Règle générale, le coût après amortissement des autres passifs à court terme correspond à leur valeur nominale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif ou aux charges et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'Organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Placements

Les placements classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » sont comptabilisés à la juste valeur.

L'Organisme utilise la méthode de la valeur de consolidation pour comptabiliser son placement dans la filiale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

	Taux
Bâtisse	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont amortis aux mêmes taux que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de trésorerie non affectée et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

Estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Nouveau référentiel comptable

L'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'Organisation prévoit utiliser les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif mais il n'a pas encore déterminé la date à compter de laquelle il utilisera ces nouvelles normes. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

4. DÉBITEURS

	2011	2010
Clients	3 907	2 063
Subventions à recevoir	2 416 349	272 950
Taxes à la consommation	17 686	3 291
	2 437 942	278 304

5. SUBVENTION À RECEVOIR

Participation financière du ministère des Affaires municipales et des Régions, 7,7 %, encaissable par versements annuels de 49 891 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2013

	133 544	168 946
Tranche échéant à moins d'un an	(40 927)	(38 055)
	92 617	130 891

L'encaissement de la participation financière est conditionnel au respect des termes et conditions des conventions signées entre les parties.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	75 967	-	75 967
Bâtisse	1 256 944	354 257	902 687
Mobilier de bureau	106 041	69 813	36 228
Matériel informatique	170 836	119 188	51 648
	1 609 788	543 258	1 066 530
	\$	\$	\$
	2010	2011	2010
	1 041 113		

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011**

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel plus 3,5 %, est garanti par un lien sur le terrain et la bâtisse. Le montant autorisé est de 25 000 \$ et est renouvelable annuellement.

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010
Fournisseurs	5 185	27 267
Engagements	818 208	188 141
Salaires et charges sociales	125 642	163 103
Frais courus	60 292	43 442
	<u>1 009 327</u>	<u>421 953</u>

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports ayant servi à l'acquisition de la bâtisse, du mobilier de bureau et du matériel informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2011	2010
Solde au début	283 903	297 096
Montants amortis dans les résultats	(12 323)	(13 193)
Solde à la fin	<u>271 580</u>	<u>283 903</u>

**CONFERENCE REGIONALE DES ELUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011

10. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
	\$	\$
Emprunt, 7,98 %, remboursable par versements annuels de 49 875 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 978 654 \$, échéant en septembre 2013	133 544	169 876
Emprunt, taux préférentiel plus 0,5 %, remboursable par versements hebdomadaires de 968 \$, capital seulement, garanti par un lien sur le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 978 654 \$, renouvelable en 2014, échéant en 2018	305 300	356 611
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, 13,5 %, échu en 2011	-	2 575
	438 844	529 062
Tranche échéant à moins d'un an	(91 269)	(90 566)
	347 575	438 496

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

91 269	2012
94 011	2013
99 290	2014
50 342	2015
50 342	2016
<u> </u>	
\$	

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES FLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2011**

**11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES
FLUX DE TRÉSORERIE**

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2011	2010
Débiteurs	(2 159 638)	1 825 886
Inventaire	(36 526)	-
Charges payées d'avance	(181)	(241)
Créditeurs et charges à payer	587 374	(143 465)
Apports reportés	367 173	1 978 330
Total	(1 241 798)	3 660 510

Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Encaisse	111 850
Placements temporaires	2 773 981
Total	2 885 831
Autres renseignements	22 992
Intérêts payés	24 353

12. ENGAGEMENTS

Ententes spécifiques

Le solde des ententes spécifiques engagées mais non versées au 31 mars 2011 est de 2 245 000 \$.

Projets structurants

Le solde des projets structurants engagés mais non versés au 31 mars 2011 est de 645 481 \$.

13. GESTION DU CAPITAL

Le financement des activités de l'Organisme est constitué en partie de subventions gouvernementales. Les fonds disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'Organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

La plus grande partie de la dette à long terme est assortie d'un taux d'intérêt variable et l'Organisme prévoit le remboursement complet à l'échéance. Ceci engendre des risques de trésorerie. Par contre, l'Organisme n'est pas sujet à un risque de juste valeur sur la plus grande partie de sa dette. Le taux d'intérêt effectif a varié de 2,75 % à 3,5 % au cours de l'exercice.

Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'élément de la dette à long terme à taux variable correspond à sa valeur comptable.

La juste valeur de l'élément de la dette à long terme à taux fixe, obtenue en actualisant les flux monétaires de nature contractuelle aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts ayant des caractéristiques de semblables, est comparable à la valeur comptable.

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Aides gouvernementales
de l'exercice terminé le 31 mars 2011**

ANNEXE 1

	2011	2010
	\$	\$
FONCTIONNEMENT (FDR)	92 420	955 000
DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE	17 832	20 000
ENTREPRISES SPÉCIFIQUES	25 000	25 000
Approche commune	93 434	95 769
Association touristique régionale SLSJ	125 000	125 000
IDÉA Innovation PME	18 750	75 000
Condition féminine	62 000	60 000
Conditions de vie, santé et aspirations des jeunes	60 000	-
Conseil des arts et lettres	98 166	-
Consortium de recherche en exploration minière	50 000	50 000
Développement de l'agroalimentaire	90 000	90 000
Fonds de recherche forestière	-	15 000
Immigration	70 000	-
Migration	125 000	125 000
Association forestière	50 000	-
Economie sociale	45 000	-
CRFPAS	50 000	50 000
Réseau muséal	15 000	15 000
Service d'aide à la rénovation patrimoniale	22 500	25 000
T.R.C.A. (Aînés)	60 000	60 000
Total	1 059 850	810 769

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Aides gouvernementales**

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE I (suite)

2011	2010	
\$	\$	
		AUTRES PROJETS SUBVENTIONNÉS
		Accessibilité à la culture
	25 000	-
		AgriNova
	15 000	10 000
		Centre de détention fédéral
		Centre plein-air Bec-scie
	15 000	-
	501 965	715 406
	12 505	70 000
	20 000	-
	20 000	-
	5 000	10 000
	20 000	20 000
		Groupe des partenaires de développement forestier
		Mémoire sur les aides fiscales en régions ressources
	5 170 000	15 000
		Mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)
	21 288	10 378
		Plan de communication CRÉ/Accord
		Plan Nord
	392 800	20 000
		Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts
	814 637	136 200
		Programme de maintien et d'accessibilité aux terres publiques
	35 000	2 868 792
		Projet Université Rurale
	30 000	-
		Société de la Vallée de l'aluminium
	15 000	30 000
		Service d'aide à la rénovation patrimoniale
	40 015	-
		Services de garde
	12 500	-
		Société de développement de l'énergie hydrolienne
	83 257	41 135
		Table de concertation régionale sur les véhicules hors route
	10 000	-
		UQAC (Gestion de l'hôtellerie)
	-	15 000
	41 488	87 592
		Unesco - MRC du Fjord
		Autres (moins de 10 000 \$)
	7 280 455	8 266 203
	9 066 224	9 436 305

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Dépenses - volet concertation et administration générale

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE 2

2011	2010
\$ 484 531	\$ 484 531
Salaires et charges sociales	Salaires et charges sociales
Allocation du président	Allocation du président
12 000	12 000
Déplacements et représentation - personnel	Déplacements et représentation - personnel
29 831	29 096
Déplacements - instances démocratiques	Déplacements - instances démocratiques
12 970	14 257
Réunions et concertations - instances démocratiques	Réunions et concertations - instances démocratiques
9 958	7 568
Honoraires de consultants	Honoraires de consultants
37 555	10 308
Délégation - Londres	Délégation - Londres
8 519	-
486 725	557 760

DÉPENSES - VOLET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

117 131	101 605	Salaires et charges sociales
12 205	12 339	Assurances
6 512	11 582	Contractuels
26 981	35 219	Entretien et réparations de la bâtisse
29 500	30 088	Taxes, licences et permis
19 745	17 436	Électricité et chauffage
3 887	9 753	Frais de formation
27 756	38 491	Frais de bureau
17 419	32 592	Honoraires professionnels
15 360	24 392	Publicité et représentation
16 382	14 661	Télécommunications
2 080	972	Intérêts et frais bancaires
24 353	22 992	Intérêts sur la dette à long terme
58 924	59 582	Amortissement des immobilisations corporelles
1 783	-	Amortissement de l'actif incorporel
(13 193)	(12 323)	Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles
366 825	399 381	

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
Dépenses des projets**

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE 3

DÉPENSES DES PROJETS

	2011	2010
	\$	\$
Diversification économique	17 832	20 000
Ententes spécifiques		
Approche commune	25 000	25 000
Accessibilité culture	93 434	80 769
Association touristique régionale SLSJ	125 000	125 000
IDÉA Innovation PME	18 750	75 000
Condition féminine	62 000	60 000
Conditions de vie, santé et aspirations des jeunes	60 000	-
Conseil des arts et lettres	98 166	-
Consortium de recherche en exploration minière	50 000	50 000
Développement de l'agroalimentaire	90 000	90 000
Immigration	70 000	-
Migration	125 000	125 000
Association forestière	50 000	-
Economie sociale	45 000	-
CRFPAS	50 000	50 000
Réseau muséal	15 000	15 000
Service d'aide à la rénovation patrimoniale	22 500	25 000
T.R.C.A. (Aînés)	60 000	60 000
Total	1 059 850	780 769

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Dépenses des projets

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE 3 (suite)

	2011	2010	
	\$	\$	
AUTRES PROJETS SUBVENTIONNÉS			
	-	25 000	Accessibilité à la culture
	26 700	-	Agrinova
	10 000	15 000	CBE-UQAC
	10 000	-	Centre de détention fédéral
	-	15 000	Centre plein-air Bec-scie
	-	-	Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT)
	715 406	501 965	Comité de maximisation des retombées économiques
	70 000	12 505	Fédération des chasseurs et pêcheurs 02
	-	20 000	Fonds régional de moteur à piston
	10 000	5 000	Groupe des partenaires de développement forestier
	20 000	20 000	Mémoire sur les aides fiscales en régions ressources
	15 000	-	Mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)
	10 378	21 288	Plan de communication CRE/Accord
	20 000	-	Plan Nord
	126 200	382 800	Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)
	2 788 792	774 637	Programme de maintien et d'accessibilité aux terres publiques
	-	35 000	Projet Université Rurale
	30 000	30 000	Société de la Vallée de l'aluminium
	-	15 000	Service d'aide à la rénovation patrimoniale
	-	20 000	Services de garde
	-	12 500	Société de développement de l'énergie hydrolienne
	31 135	30 627	Table de concertation régionale sur les véhicules hors route
	-	10 000	UQAC (Gestion de l'hôtellerie)
	15 000	-	Unesco - MRC du Fjord
	80 728	41 488	Autres (moins de 10 000 \$)
	8 119 339	7 147 810	
	9 197 021	7 948 579	

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS

Suivi des apports reportés

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE 4

Apports constatés à titre	Apports	Aides gouvernementales	Apports reportés	au début	obtenues	de produits	Apports reportés à la fin
Fonds de développement régional							
Fonctionnement	92 420	92 420	-	-	-	-	-
Ententes spécifiques	966 416	2 203 302	1 256 740	1 256 740	2 203 302	966 416	2 493 626
Projets structurants à rayonnement régional (PSRR)	314 027	314 027	314 027	314 027	314 027	314 027	314 027
Autres projets subventionnés							
Diversification économique	17 832	-	218 991	218 991	-	17 832	201 159
Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)	136 200	-	136 200	136 200	-	136 200	-
Commission régionale sur les ressources naturelles et du territoire (CRNT)	715 406	794 000	527 742	527 742	794 000	715 406	606 336
Mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)	4 180 000	4 170 000	10 000	10 000	4 170 000	4 180 000	-
Programme de ponts et ponceaux	2 868 792	2 070 000	1 255 363	1 255 363	2 070 000	2 868 792	456 571
Projet de lutte à la pauvreté	-	63 000	-	-	63 000	-	63 000
Table de concertation régionale sur les véhicules hors route	41 135	80 000	-	-	80 000	41 135	38 865
Autres	104 077	16 729	115 896	115 896	16 729	104 077	28 548
<hr/>							
				2 264 192	7 193 729	8 063 442	1 394 479
				3 834 959	9 803 478	9 436 305	4 202 132

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la

Conférence régionale des élus Saguenay-Lac-Saint-Jean

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conférence régionale des élus Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.